



Huissier / frais d'actes tromperie de leurs parts

Par **GBardoux**, le **22/02/2011** à **11:47**

Bonjour,

Gérante d'une société, étant en conflit avec ma propriétaire je n'ai pas réglé tout mes loyers bref je reçois le 21 Décembre un commandement à payer qui avait pour date limite le 21 Janvier. Sans nous prévenir, début janvier ils saisissent sur notre compte alors que j'étais ok pour régulariser. De là, je les appelle et ils me disent qu'effectivement ils aurait dû attendre alors ils reversent la saisie, ils me remettent tout sur mon compte. Sauf que dans le commandement, il me demandait de régler 1000€ de plus , ils s'aperçoivent de leur erreur et me disent qu'ils vont m'envoyer un rectificatif. 1 mois sans nouvelles, là je reçois le rectificatif bon mais avec au moins 500€ de frais de saisie, d'actes,... Alors qu'ils avaient saisi par erreur, Dois-je payer tout ça??

Merci de me répondre rapidement